

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ISTRES**

SÉANCE DU 15 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
et le Jeudi 15 Juillet à 9h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François BERNARDINI, Maire d'Istres.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs BERNARDINI, JOULIA, CASADO, CAMOIN, MAYOR, FALCO (à compter du point 59 Cession onéreuse d'une emprise de 12 m² à détacher du domaine public sise Rue des Bartavelles au profit du propriétaire riverain), GARCIA, AYOT, IMBERT, SANTINI, COLSON, ARAGNEAU, BREMAUD, TRAMONTIN, EINAUDI, MORA, BLANCHON, BERNARDET, GRIMALDI, PRIAUD, TRONC, RAOULT, CABBILLAU, DECOMBIS, AQUARON, BRAHMIA, SIERRA, GOUIN (jusqu'au point 20 Reconstruction du Théâtre de l'Olivier et aménagement de ses abords : lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre), REYNAUD, CAILLAT, BOUTROUX, CRIADO, GABANOU, POLETTO

Absents excusés :

Mme FALCO, Adjointe au Maire (jusqu'au point 58 Cession onéreuse d'une emprise de 34 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AK n° 46 sise Allée des Magnanarelles au profit de la société Ouest Provence Habitat), procuration à M. COLSON
Mme QUET, Adjointe au Maire, procuration à M. GRIMALDI
Mme ALVERNHE, Conseillère Municipale, procuration à M. ARAGNEAU
M. GEFFRAULT, Conseiller Municipal, procuration à M. IMBERT
Mme SLOTTALA, Conseillère Municipale, procuration à Mme TRAMONTIN
Mme GODIN, Conseillère Municipale, procuration à M. BREMAUD
Mme GOUIN, Conseillère Municipale (à compter du point 21 Construction d'un centre social au Prépaou et requalification urbaine : lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre), procuration à M. AQUARON
Mme LOPEZ, Conseillère Municipale, procuration à Mme DECOMBIS
Mme LEBAN

Absents :

Messieurs PLANELLES, PRETOT

N° 118/21

Rapporteur : IMBERT Pierre

OBJET: Tarification unique de la restauration scolaire pour l'année 2021/2022

Il convient de rappeler au Conseil Municipal la poursuite de la tarification unique pour les restaurants scolaires de la commune.

En effet, cette décision a reçu un franc succès auprès des administrés au vu de l'augmentation du nombre de rationnaires par école. Elle a notamment permis l'accès à cette prestation aux familles les plus nécessiteuses.

Par ailleurs, il est rappelé que, seuls les parents d'élèves élus titulaires au conseil d'école sont invités par la commune, lorsqu'ils souhaitent déjeuner au restaurant scolaire.

C'est pourquoi, il convient d'appliquer le tarif adulte pour tout autre parent d'élève qui souhaiterait déjeuner sur l'un des restaurants scolaires de la ville.

QUOTIENT FAMILIAL	Au 1 ^{er} septembre 2020	A compter du 1 ^{er} septembre 2021
A	1,00 €	1,00 €
B	1,00 €	1,00 €
C	1,00 €	1,00 €
D	1,00 €	1,00 €
E	1,00 €	1,00 €

F	1,00 €	1,00 €
G	1,00 €	1,00 €
Repas enseignants	7,05 €	7,05 €
Repas adultes	7,05 €	7,05 €

Le Conseil Municipal est appelé à :

- SE PRONONCER sur le tarif de restauration scolaire applicable à compter du 1^{er} septembre 2021,
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer l'ensemble les actes nécessaires à la mise en place de ce tarif.

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale Vie de la Cité réunie le 12 Juillet 2021, ce projet entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le présent rapport selon le vote suivant :

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS